



## TAEKWONDO CANADA COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES FINANCES

**Cadre de référence**  
Mise à jour le 13 mars 2018

Nom	<b>Comité de vérification et des finances</b> de Taekwondo Canada
Mandat	Le Comité de vérification et des finances (le « Comité ») est un comité permanent de Taekwondo Canada (« TC »). Son rôle est de prêter main-forte au Conseil d'administration (le « Conseil ») dans l'exécution de ses responsabilités de supervisions liées à la gouvernance et aux politiques financières afin d'orienter Taekwondo Canada dans l'amélioration dans l'intégrité et l'objectivité de ses rapports financiers. Le Comité fera aussi des rapports au Conseil sur l'état des finances de TC.
Autorité	Le Comité est créé par le Conseil et est un conseiller actif auprès du Conseil. Le Trésorier ou la Trésorière fera des rapports au Comité qui fournira une supervision de l'activité de ce dernier ou de cette dernière. Le Comité peut établir des sous-comités afin de traiter des questions spécifiques relatives au mandat du Comité.
Tâches principales	Le Comité exécutera les tâches clés suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller le Conseil sur la comptabilité corporative ainsi que les processus et les politiques financières liées à tous les aspects de la gestion financière, notamment la gouvernance, la transparence et les contrôles financiers ainsi que les balises à mettre en œuvre pour garantir une saine gestion financière.</li><li>• Examiner le budget annuel préparé par le directeur général ou la directrice générale afin de le soumettre à Sport Canada.</li><li>• Examiner les flux de trésorerie préparés par le directeur général ou la directrice générale afin de les soumettre à Sport Canada.</li><li>• Examiner les états financiers intérimaires et interroger la direction sur des écarts importants entre les données réelles et budgétées ainsi que ceux entre les données réelles et celles de l'an dernier.</li><li>• Examiner les questionnaires de contrôle financier intérimaire et interroger la direction sur les manques importants dans la conception ou l'exécution des contrôles internes et en cas de fraude.</li><li>• Examiner les états financiers vérifiés et les recommander à des fins d'approbation pour y ajouter tout commentaire, toute suggestion ou toute préoccupation avant de finaliser le document et le présenter au Conseil.</li><li>• Examiner les relevés mensuels de cartes de crédit pour y déceler les irrégularités et les souligner au Conseil, le cas échéant.</li><li>• Offrir des suggestions/pistes pour des flux de trésorerie supplémentaires, quand ils sont disponibles.</li><li>• Offrir une expertise sur une base continue afin d'accroître la qualité de la discussion du Conseil sur les finances et faciliter la prise de décision du Conseil en</li></ul>



	<p>la matière.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gérer la relation avec les vérificateurs externes en supervisant leur travail et en faisant des recommandations au Conseil sur l'embauche, la rémunération et la cessation des vérificateurs externes.</li><li>• Confirmer que les vérificateurs externes sont des participants en règle auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes.</li><li>• Examiner la lettre d'embauche du vérificateur externe.</li><li>• Examiner la lettre de la direction, contenant les recommandations pour les vérificateurs externes et la réponse de la direction, ainsi que les suivis subséquents sur toutes les faiblesses identifiées.</li><li>• Préapprouver tous les services non liés à la vérification offerts par les vérificateurs externes.</li><li>• Toutes les tâches additionnelles pouvant être déléguées par le Conseil au Comité de temps à autre.</li></ul>
Composition	<p>Les membres du Comité seront nommés jusqu'à la fin de leur mandat ou à une date autrement déterminée par une résolution du Conseil.</p> <p>Le Comité sera composé de trois membres indépendants ou plus qui ne sont pas des directeurs et qui possèdent un historique en vérification et en finance avec la qualification minimale d'être comptable professionnel(le) agréé(e). Le Conseil nommera le président ou la présidente du Comité.</p> <p>Le président ou la présidente du Comité peut retirer des membres du Comité, seulement avec l'approbation du Conseil.</p> <p>La composition du Comité devrait tenir compte de la nature diverse des membres de Taekwondo Canada, notamment la langue, le sexe, la capacité/handicap et l'emplacement géographique</p> <p>S'il survient une vacance au sein du Comité, peu importe la raison, le président ou la présidente du Comité avec l'approbation du Conseil peut nommer un membre qualifié pour le reste du mandat du poste vacant. En l'absence d'un(e) président(e) de Comité, le Conseil peut nommer un membre qualifié pour occuper le poste vacant en consultation avec le Trésorier ou la Trésorière.</p>
Réunions	<p>Le Comité se rencontrera au moins cinq (5) fois par année sur une base trimestrielle avant la finalisation d'une ébauche d'états financiers vérifiés par les vérificateurs externes. Le Comité se rencontrera par conférence téléphonique ou en personnel, tel que requis. Les rencontres se feront à la demande du Président ou de la Présidente.</p>
Ressources	<p>Le Comité profitera du soutien et des ressources administratives nécessaires de Taekwondo Canada pour exécuter son mandat. Le Comité, avec l'approbation du Conseil, aura l'autorité de retenir le service des personnes avec une expertise spéciale pour l'aider dans l'exécution de ses tâches clés.</p>



Rapports	Le Comité produira des rapports au Président du Conseil lors des réunions, le cas échéant. Le Comité présentera des rapports écrits aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle, le cas échéant.
Approbation	Ce cadre de référence a été approuvé par le Conseil d'administration de Taekwondo Canada, le <b>13 mars 2018</b> .
Examen	L'examen examinera ce cadre de référence chaque année et fera des recommandations de révision au Conseil, si cela est nécessaire.